



Doc. 13586  
01 octobre 2014

## Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

### Amendement<sup>1</sup> n° 3

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 3.1, insérer le paragraphe suivant:*

«appelle les partis politiques qui y sont légalement habilités à proposer sans plus attendre les candidatures aux trois sièges vacants à la CEC pour que le parlement procède aux nominations conformément à la législation en vigueur ;».

*Déposé par:*

BYLYKBASHI Oerd, Albanie, PPE/DC  
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC  
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC  
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC  
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC  
MORENO PALANQUES Rubén, Espagne, PPE/DC  
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC

---

1. 2014 - Quatrième partie de session

